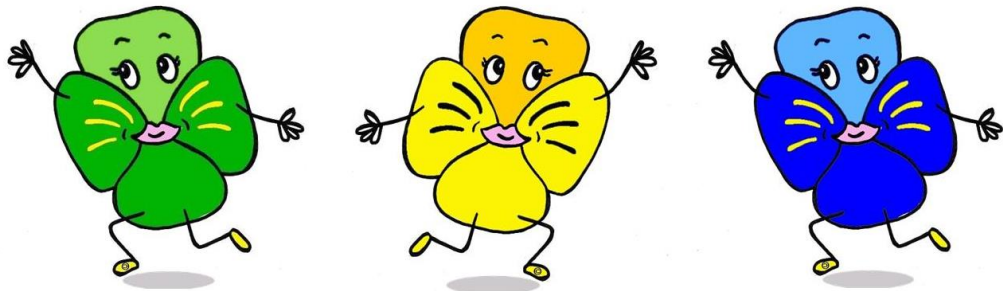


2016

Rapport sur le prix et la qualité du service d'ordures ménagères

« La pensée du tri »



Sommaire

Introduction	Page 1
1 - Ordures ménagères résiduelles (OMr)	Pages 2
1-1 Organisation de la collecte, du transport et du traitement des OMr	Page 2
1-2 Tonnages d'OMr collectés	Page 2
2 – Tri sélectif	Pages 3 à 4
2-1 Organisation de la collecte des déchets recyclables	Pages 3 à 4
2-1-1 Les corps creux	Page 3
2-1-2 Les journaux revues magazines (JRM)	Page 4
2-1-3 Le verre	Page 4
2-1-4 Les refus de tri	Page 4
3 – Les coûts de collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés	Page 5
4 – La déchèterie intercommunale	Pages 6 à 11
4-1 Organisation du service	Page 6
4-2 Fréquentation et tonnages collectés	Pages 6 à 7
4-2-1 Fréquentation de la déchèterie	Page 6
4-2-2 Tonnages collectés en déchèterie	Page 7
4-3 Traitement des déchets de déchèterie	Page 8
4-4 Les coûts d'exploitation de la déchèterie intercommunale	Page 9
4-5 Les déchèteries extérieures	Page 10
4-6 Les recettes de la déchèterie intercommunale	Page 10
4-7 Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)	Page 11
4-7-1 Présentation des DASRI	Page 11
4-7-2 Le système de collecte des DASRI	Page 11
5 – Autres dépenses et recettes de fonctionnement du service ordures ménagères	Page 12
5-1 Les autres dépenses de fonctionnement	Page 12
5-2 Les autres recettes de fonctionnement	Page 12
6 – Synthèse de l'année 2016	Page 13
7 – Objectifs du Grenelle II de l'environnement	Page 14

Introduction

La Communauté de Communes Sauldre et Sologne (CDC) exerce la compétence « collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés » depuis le 1^{er} janvier 2010. Le service fonctionne comme suit :

- ✓ 1 Responsable Environnement (à 25 %) depuis juillet 2012
- ✓ 1 Secrétaire (à temps complet) pour le suivi des réclamations relatives à la REOM
- ✓ 1 Ambassadeur du tri (à temps complet) à compter du 1^{er} juin 2015
- ✓ 2 gestionnaires (à temps partiel)
 - 12 heures par semaine dédiées à la gestion financière et au suivi des contrats.
 - 4 heures par semaine pour la mise à jour du fichier REOM

La CDC Sauldre et Sologne organise la collecte des déchets ménagers pour les 13 communes qui la composent, soit 14 617 habitants :

- ✓ Argent sur Sauldre
- ✓ Aubigny sur Nère
- ✓ Blancafort
- ✓ Brinon sur Sauldre
- ✓ La Chapelle d'Angillon
- ✓ Clémont
- ✓ Ennordres
- ✓ Ivoy le Pré
- ✓ Ménétréol sur Sauldre
- ✓ Méry es Bois
- ✓ Oizon
- ✓ Presly
- ✓ Sainte-Montaine



Ses compétences sont :

- ✓ la collecte des déchets ménagers et assimilés
- ✓ le tri des corps creux, des journaux – revues – magazines et du verre
- ✓ le traitement des déchets ménagers et assimilés
- ✓ la déchèterie intercommunale

1 – Ordures ménagères résiduelles (OMr)

1-1 Organisation de la collecte, du transport et du traitement des ordures ménagères résiduelles

L'année 2016 est une année transitoire, le marché passé en octobre 2010 et prolongé en décembre 2015 est arrivé à échéance le 31 août 2016.

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 août 2016

Marché de collecte et transport signé avec la société SITA Centre Ouest.

A compter du 1^{er} septembre 2016

Un nouveau marché a été conclu avec la société SITA CENTRE OUEST Groupe SUEZ, pour une durée de 5 ans.

L'organisation de la nouvelle collecte est identique à la précédente :

La Société SITA Centre Ouest groupe SUEZ met à disposition de la CDC :

- ✓ 2 véhicules bi flux
- ✓ 1 véhicule de réserve
- ✓ 2 équipages composés d'un chauffeur et d'un ou deux rippers pour la collecte

Les ordures ménagères résiduelles (OMr) sont collectées une fois par semaine en porte à porte, en même temps que les corps creux. L'organisation des collectes par commune se présente ainsi :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
- Brinon s/Sauldre - Clémont - Ménétréol - Ste-Montaine	- Argent - Aubigny (secteur 3) - Gros producteurs	- Blancafort - Ennordres - Oizon	- Ivoy le Pré - La Chapelle - Méry es Bois - Presly	- Aubigny (Secteur 1 et 2) - Gros producteurs

Les ordures ménagères transitent par le quai de transfert d'Aubigny sur Nère et sont transportées par la société SITA Centre Ouest au lieu de traitement, où elles sont incinérées à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) d'Arrabloy dans le Loiret.

Leur combustion permet la valorisation énergétique par production d'électricité pour sa propre consommation. Les résidus d'incinération sont traités comme suit :

Scories (déchets) sous chaudières	Enfouissement en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de classe 2 à St Aignan des Gués (45)
Scories (déchets) sous cyclones	Enfouissement en ISDND de classe 2 à St-Aignan-des-Gués (45)
REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Ordures Ménagères)	Enfouissement en ISDND de classe 1
Mâchefers	Réemploi en sous couche routière
Ferrailles	Valorisation par recyclage
Non ferreux	Valorisation par recyclage

1-2 Tonnages d'OMr collectés et traités

	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Evolution 2015/2016	Kg/hab.
OMr	3207.68	3087.26	-3.75 %	211.21

2 – Le tri sélectif

2-1 Organisation de la collecte des déchets recyclables

2-1-1 Les corps creux

Les corps creux sont collectés en caissettes de 60 litres (ou en sacs jaunes), en même temps que les ordures ménagères résiduelles par la Société SITA CENTRE OUEST, dans une benne bi compartimentée. 246.82 tonnes de corps creux ont été collectés en 2016, soit 15.88 % d'augmentation.

Jusqu'au 31 octobre 2016, le corps creux étaient triés par la société SITA CENTRE OUEST au centre de tri de Bourges, suite à la fermeture du centre de tri les corps creux sont désormais triés par le centre de tri de VEOLIA PROPLETE aux 4 Vents à Bourges.

a) Les recettes :

Déchets recyclés	Tonnages triés 2015	Tonnages triés 2016	Evolution 2015/2016	Repreneurs	Recettes 2016	Kg/hab.
Bouteilles et flacons en plastique	45.896	15.96	- 65.23 %	Valorplast (92)	2 936.64 €	4.84
Acier	10.112	26.113	158.24 %	ARCELOR MITTAL	1 865.50 €	
Aluminium	0.458	0	- 100 %	REGEAL AFFIMET	0.00 €	
Briques alimentaires	5.098	2.268	- 55.51 %	REVIPAC	22.68 €	
Boîtes et suremballages en carton	45.946	26.44	- 42.45 %	REVIPAC	2 952.55 €	
TOTAL	107.51	70.781	- 34.16		7 777.37 €	

b) Les soutiens :

La communauté de communes Sauldre et Sologne a conclu en 2011, un Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec Eco-Emballages pour soutenir la collectivité dans ses efforts de tri.

Eco-Emballages a pour vocation d'assurer la responsabilité des producteurs en matière de gestion de la fin de vie de leurs emballages ménagers. Sa mission est de piloter le dispositif de tri et de recyclage au bénéfice du consommateur-habitant citoyen. Pour cela, Eco-Emballages travaille avec les entreprises à l'éco-conception et à la réduction des emballages, finance la collecte sélective et contribue à son efficacité, informe le grand public et favorise le recyclage des emballages.

Les soutiens d'Eco-Emballages reçus en 2016 s'élèvent à 109 252.31 €.

Les soutiens au développement durable reçus en 2016 s'élèvent à 4 754.84 €.

Soit au total (soutiens + recettes) : 121 784.52 €

**Total des recettes :
8.33 € par habitant**

2-1-2 Les Journaux Revues Magazines (JRM)

Les JRM sont collectés sur 41 points d'apport volontaire par la société SITA CENTRE OUEST, dans 53 colonnes aériennes réparties sur les 13 communes du territoire de la communauté de communes.

a) Les recettes :

Déchets	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Evolution 2015/2016	Repreneurs	Recettes 2016	Kg/hab.
Journaux, revues, papier, magazines enveloppes.	373.42	361.14	- 3.29 %	UPM Kymmene France	24 257.24€	24.71

b) Les soutiens :

L'éco-organisme EcoFolio créé en 2006 pour soutenir et promouvoir la collecte sélective des papiers en France, collecte une éco-contribution payée par les émetteurs de papiers et la reverse sous forme de soutiens financiers aux collectivités. Aucun soutien perçu en 2016 au titre de l'année 2015, ils ont été versés en 2017. **Soit au total : 24 257.24 €**

**Total des recettes :
1.66 € par habitant**

2-1-3 Le verre

Le verre est collecté sur 46 points d'apport volontaire par un prestataire de service, la société VEOLIA Propreté, dans 62 colonnes aériennes réparties sur les 13 communes du territoire de la communauté de communes Sauldre et Sologne.

Déchets	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Evolution 2015/2016	Repreneurs	Recettes 2016	Kg/hab.
Verre	620.36	613.04	- 1.18 %	O-I Manufacturing	14 289.96 €	41.94

**Total des recettes :
0.98 € par habitant**

2-1-4 Les refus de tri

Les refus de tri correspondent aux erreurs de tri des corps creux (caissettes ou sacs jaunes). Ils reflètent la qualité de tri des usagers.

Déchets	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Evolution 2015/2016	Traitement	Kg/hab.
Refus de tri	55.46	10.97	- 80.22 %	Enfouissement en ISDND de classe 2 par SITA Centre Ouest puis par VEOLIA Propreté	0.75

ANALYSE On remarque une forte diminution du tonnage des corps creux « triés » de 34.51 %, qui s'explique par l'absence de transmission par SITA Centre Ouest, du stock de déchets non triés au centre de tri de VEOLIA Propreté avant le 31/12/2016. Cette remarque est également valable pour le refus de tri.

3 – Les coûts de collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés

Marché du 1 ^{er} janvier au 31 août				Nouveau marché à compter du 1 ^{er} septembre					
Prestataires	N° et descriptif du lot		Prix Unitaire HT	Montant total HT	N° et descriptif du lot		Prix Unitaire HT	Montant total HT	
SUEZ SITA Centre Ouest	1	Collecte des OM et corps creux en PAP et transport au quai de transfert d'Aubigny (forfait mensuel)	37 440.22 €	299 521.76 €	1	Collecte en PAP et transport à l'exutoire des OM	24 353.01 €	97 412.04 €	
		Collecte des JRM en PAV (la tonne)	61.23 €	14 254.34 €		Collecte en PAP et transport à l'exutoire des emballages	21 294.13 €	85 176.52 €	
						Exploitation du quai de transfert	300.00 €	1 200.00 €	
SYCTOM Gien	2	Traitement des OMr en UIOM (la tonne)	59.42 €	122 042.74 €	4	Traitement des ordures ménagères (incinération)	59.00 €	53 992.15 €	
		TGAP (la tonne)	4.13 €	8 482.61 €		TGAP	4.13 €	3 773.99 €	
SUEZ SITA Centre Ouest	3	Tri et conditionnement des corps creux (T)	233.99 €	38 978.05 €	2	Collecte en PAV des JRM + mise à dispo lieu entreposage	3 392.50 €	13 570.00 €	
		Tri et conditionnement des JRM (la tonne)	52.12 €	12 133.54 €		Prestation de caractérisation des JRM (tonne)	50.63 €	202.52 €	
		Traitement des refus de tri (la tonne)	67.01 €	338.40 €		Prestation de tri des JRM (t)	50.00 €	0.00 €	
VEOLIA Propreté	4	Collecte et transport du verre (la tonne)	39.15 €	16 191.66 €	3	Collecte du verre en PAV + mise à dispo lieu entreposage	2 695.07 €	10 780.28 €	
SUEZ SITA Centre Ouest	6	Enlèvement et transport des OMr (la tonne)	11.47 €	23 558.35 €	5	Traitement des emballages ménagers (tonne)	280.00 €	22 501.81 €	
		Transports des corps creux au centre de tri	19.80 €	3 298.28 €	<i>Changement de prestataire du lot 5 à compter du 1^{er} novembre, les emballages sont triés par VEOLIA Propreté, suite à fermeture du centre de tri de SITA</i>				
		Transports des JRM au centre de tri	19.80 €	4 609.44 €					
		Mise à disposition de 4 bennes de 30 m ³ au quai de transfert	63.07 €	1 909.76 €					
SITA Centre Ouest		Forfait mensuel 2 ^{ème} collecte Aubigny	1 063.98 €	8 511.84 €					
		Forfait mensuel 2 ^{ème} collecte Argent	456.76 €	3 654.08 €					
TOTAL HT				557 484.85 €	TOTAL HT				288 609.01 €
TOTAL TTC (TVA 10 %)				613 233.34 €	TOTAL TTC (TVA 10 %)				317 469.91 €
TOTAL TTC ANNUEL : 930 703.25 €									

**Total des dépenses :
63.67 € TTC par habitant**

ANALYSE Le coût total de collecte, transports, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés a diminué de 1.65 % par rapport à 2015, dû principalement à la diminution des tonnages collectés. Pour information, l'usine d'incinération ne fonctionne pas en période de fête, donc 119 tonnes d'ordures ménagères ne sont pas comptabilisées dans le total.

4 – La déchèterie intercommunale

4-1 Organisation du service

La communauté de communes Sauldre et Sologne exploite une déchèterie à Aubigny sur Nère, lieu-dit Gorgeot, par autorisation du Préfet du Cher en date du 22 mars 1996.

La déchèterie intercommunale est utilisée principalement par les administrés des communes des cantons d'Argent sur Sauldre et d'Aubigny sur Nère et la commune d'Ennordres (12 178 habitants).

Les habitants de la commune de Concessault (221 habitants) sont autorisés par convention à utiliser la déchèterie intercommunale.

Les habitants des communes de Presly, la Chapelle d'Angillon, Méry-es-Bois et Ivoy le Pré ont la possibilité d'utiliser la déchèterie intercommunale et par convention, les déchèteries de :

- de Neuvy-sur-Barangeon pour les habitants des communes de Presly, la Chapelle d'Angillon et Méry-es-Bois,
- d'Henrichemont pour les habitants d'Ivoy le Pré.

Les marchés d'exploitation de la déchèterie ont été renouvelés au 1^{er} mai 2013, pour une durée de 5 ans. Les prestations s'organisent comme suit :

Lot 1	SITA CENTRE OUEST	Gardiennage, mise à disposition de bennes. Transport et traitement des déchets verts, gravats, tout venant, ferraille et cartons - Rachat de la ferraille et des cartons
Lot 2	TRIADIS	Déchets Dangereux des Ménages (acides, pâteux, phytosanitaires ...), huile de vidange, huile alimentaire, Rachat des batteries

Des cartes d'accès, avec des codes couleurs sont mises à disposition des usagers (particuliers et professionnels). Elles sont distribuées en mairie ou à la CDC.

4-2 Fréquentation et tonnages collectés

4-2-1 Fréquentation de la déchèterie

COMMUNES	2011	2012	2013	2014	2015	2016
ARGENT SUR SAULDRE	1 352	4 479	5832	1924	2024	1438
AUBIGNY SUR NERE	11 061	6 977	13506	7887	7949	5679
BLANCAFORT	690	827	631	505	595	367
BRINON SUR SAULDRE	777	872	560	809	943	600
CLEMONT	642	721	421	380	461	304
CONCESSAULT	215	271	256	53	62	37
ENNORDRES	86	149	186	89	94	65
IVOY LE PRE	-	-	-	19	42	10
LA CHAPELLE D'ANGILLON	-	-	-	55	52	10
MENETREOL SUR SAULDRE	220	239	392	111	124	129
OIZON	598	679	780	246	254	195
PRESLY	-	-	-	42	52	11
SAINTE-MONTAINE	278	348	312	110	146	91
TOTAL	15 919	15 562	22 426	12 230	12 798*	8936*
Evolution en %		- 2.29 %	+ 44.11 %	- 45.46%	+ 4.6%	- 30.17 %

*Les résultats de la fréquentation de la déchèterie ne correspondent pas à la réalité, le gardien, étant seul, ne peut pas comptabiliser chaque personne. Le projet d'aménagement de la déchèterie prévoit une comptabilisation de la fréquentation automatique.

4-2-2 Tonnages collectés en déchèterie

Matériaux	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Evolution 2015/2016
Déchets verts	799.08	869.28	8.78 %
Tout venant	1081.45	1212.31	12.10 %
Métaux	181.42	197.83	9.04 %
Gravats	590.61	646.35	9.44 %
Cartons	93.12	104.41	10.81 %
Emballages vides souillés	4.95	5.59	11.46 %
Batteries	4.30	4.95	15.11 %
Huiles alimentaires	2.40	2.81	17.08 %
Pâteux/solides	18.44	11.31	-38.66 %
Filtres à huile	0.10	0.34	240 %
Aérosols	0.60	0.54	-23.33 %
Solvants	0.21	0.02	-90.47 %
Huiles de vidanges	0.10	3.15	3050 %
Acides	0.01	0.08	700 %
Combustibles	0.22	0.27	22.73 %
Phytosanitaires	0.76	0.50	-34.21 %
Produits solides non identifiés	2.39	0.00	/
Produits liquides non identifiés	0.00	2.32	/
Piles	1.17	0.52	-55.55 %
Pneus	3.24	4.96	53.08 %
DASRI	1.55	0.00	/
D3E	137.60	142.00	3.65 %
Total	2923.72	3209.54	9.77 %
258.85 kg par habitant*			

* 12 399 habitants utilisateurs de la déchèterie

ANALYSE : Augmentation des tonnages en 2016 de 9.77 %.

4-3 Traitement des déchets de déchèterie

Les déchets issus de la déchèterie doivent faire l'objet, dans la mesure du possible, d'un maximum de valorisation. Les filières de traitement sont les suivantes :

Déchets verts	Compostage réalisé par SITA Centre Ouest plate-forme de Marmagne (18)
Tout venant	Traitement en centre de tri de Bourges pour la partie valorisable et enfouissement en ISDND d'Orval (18) pour la partie non-valorisable.
Cartons	Centre de tri SITA Centre Ouest à Bourges (18)
Gravats	Ets SCHUDDINK décharge classe III La Chapelle d'Angillon (18)
Ferrailles	Ets SCHUDDINK La Chapelle d'Angillon (18)
Huiles de vidange	Valorisation matière – Martin Environnement (45) (collecteur agréé sur le Cher)
Huiles alimentaires	Valorisation matière – Triadis Services Beaufort (39)
Piles	COREPILE Paris (75) - Recyclage
Solvants	Incinération - GEREP Mitry-Mory 77
Batteries véhicules	Valorisation matière – STCM à Bazoches-les-Gallerandes (45)
Peintures – colles – vernis	Incinération – Triadis Services Rouen (76)
Acides	Traitement physico-chimique – Triadis Services Rennes (35)
Emballages vides souillés	Incinération – Triadis Services Rouen (76)
Déchets non spécifiés liquides / solides	Incinération en filière directe – Tredi Salaise (38)
Aérosols	Incinération – Tredi Salaise (38)
Combustibles	Incinération – Tredi Salaise (38)
Phytosanitaires	Traitement Physico-chimique – Tredi Hombourg (68)
Filtres à huile	Incinération – Tredi Salaise (38)
Pneus	Broyage pour recyclage par ALIAPUR
DASRI	Incinération - ORVADE à Saran (45) - ARCANTE à Blois (41) – LUCANE à Bayet (03)
D3E	<u>Gros Electroménager Hors Froid</u> : Environnement Recycling – Domerat (03) <u>Gros Electroménager Froid</u> : Terecoval 73130 La Chambre <u>Ecrans</u> : Environnement Recycling – Domerat (03) <u>Petits Appareils en Mélanges</u> : Environnement Recycling – Domerat (03)

4-4 – Les coûts d'exploitation de la déchèterie intercommunale

Prestataires	N° du lot	Descriptif du lot	Prix Unitaire HT	Montant total HT
SITA Centre Ouest	gardiennage	Personnel (29 h)	3 713.13 €	44 557.52 €
		Autres frais fixes	618.92 €	7 427.05 €
SITA Centre Ouest	Déchets verts	Transport	31.64 €	27 504.02 €
		Traitement	25.21 €	21 914.55 €
SITA Centre Ouest	Gravats	Transport	14.53 €	9 391.47 €
		Traitement	4.36 €	2 818.09 €
SITA Centre Ouest	Tout venant	Transport	43.99 €	53 345.79 €
		Traitement	56.24 €	68 201.12 €
		TGAP	14.06 €	17 627.83 €
SITA Centre Ouest	Ferrailles	Transport	39.58 €	7 830.11 €
SITA Centre Ouest	Cartons	Transport	152.37 €	15 908.84 €
TRIADIS	Déchets Ménagers Spéciaux	Enlèvement, transport huiles alimentaires	193.32 €	543.81 €
		Traitement huiles aliment.	144.99 €	407.86 €
		Enlèvement, transport autres DDM	193.32 €	4 113.46 €
		Traitement autres DDM	483.29 €	10 297.94 €
		TGAP	11.06 €	233.53 €
La Collecte Médicale	DASRI	Collecte et traitement	783.00 €	373.35 €
		Carton 50 LC	11.68 €	0.00 €
SITA Centre Ouest	Location bennes	Benne gravats 10 m ³	48.49 €	581.88 €
		Bennes TV et DV 30 m ³	62.06 €	2 978.88 €
		Benne cartons 30 m ³	78.55 €	942.60 €
		Benne ferraille 30 m ³	78.55 €	942.60 €
SITA Centre Ouest	Prestation hors marché Cartons Brinon	Location conteneur 15 m ³	64.00 €	768.00 €
		Rotation	310.00 €	1 550.00 €
TOTAL HT				300 260.30 €
TOTAL TTC (TVA 10%)				330 286.33 €

**Total des dépenses :
26.64 € par habitant***

* calculé sur 12399 habitants utilisateurs de la déchèterie intercommunale

ANALYSE :
 Le coût total de l'exploitation de la déchèterie a augmenté de 4 % par rapport à 2015. Cette augmentation s'explique par :
 - des apports de déchets plus nombreux qu'en 2015 (+ 9.77 %) par rapport à 2015
 - et en contrepartie une révision des prix en faveur de la collectivité.

4-5 Déchèteries extérieures

Déchèterie	Communes utilisatrices	Nombre d'habitants 2015	2015		2016	
			Coût à l'habitant	Coût total	Coût à l'habitant	Coût total
Neuvy sur Barangeon CDC des Villages de la Forêt	La Chapelle d'Angillon, Méry-Bois et Presly	1576	23.46 €	36 972.96 €	23.46 €	36 972.96 €
Henrichemont CDC des Hautes Terres en Haut Berry	Ivoy le Pré	863	26.00 €	22 438.00 €	/	/
TOTAL et coût moyen		2439	24.73 €	59 410.96 €	23.46 €	36 972.96 €

**Total des dépenses :
23.46 € par habitant**

ANALYSE

La CC des Hautes Terres en Haut Berry n'a pas facturé l'utilisation de la déchèterie d'Henrichemont par les habitants d'Ivoy le Pré, en 2016.

4-6 Recettes de la déchèterie

Recettes	Montant 2015	Montant 2016	Evolution recettes 2015-2016
Eco-Système (soutiens D3E)	7 969.47 €	9 898.87 €	24.21 %
Reprise de la ferraille	4 650.42 €	969.60 €	- 79.15 %
Reprise des cartons	2 781.60 €	2 244.05 €	- 18.26 %
Reprise des batteries	1 077.13 €	1 129.67 €	4.88 %
Participation commune extérieure	5 711.32 €	5 409.41 €	- 5.29 %
Dépôt de déchets > 2m ³ /jour	180.00 €	30.00 €	- 83.33 %
Remboursement benne cartons Brinon	1 656.60 €	2 961.20 €	140.46 %
Eco-mobilier	545.60 €	2 518.17 €	361.54 %
TOTAL	24 572.14 €	25 160.97 €	6.67 %

**Total des recettes :
2.03 € par habitant**

ANALYSE

Les prix de rachat de matières sont aléatoires, on peut remarquer pour l'année 2016 qu'il y a peu de recettes sur la reprise de la ferraille due à un prix de rachat très faible. Malgré cela, on constate une augmentation globale de 6.67 % par rapport à 2015.

4-7 Les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux)

4-7-1 Présentation des DASRI

Les DASRI sont définis par l'article R1335-1 du Code de la Santé Publique. Ce sont les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire, présentant un risque de contamination. Ces déchets doivent être éliminés par les personnes qui les produisent.

Le particulier, dans le cadre de l'auto traitement, peut se retrouver producteur de ce type de déchet (seringue, stylo à insuline ...). Ces piquants / coupants classés dans les DASRI posent alors certains problèmes de sécurité pour les rippers s'ils se retrouvent dans les ordures ménagères ou pour les trieurs dans les conteneurs de tri sélectif.

Si la communauté de communes Sauldre et Sologne n'a de responsabilité en la matière qu'au titre de la salubrité publique, elle a décidé d'aider les particuliers et les professionnels de santé à se débarrasser de ces déchets à risques infectieux.

4-7-2 le système de collecte des DASRI

Depuis le 1^{er} mai 2013, le service de collecte des DASRI a changé :

- les professionnels ont l'obligation de faire collecter leurs DASRI individuellement.
- La communauté de communes a signé un contrat avec La Collecte Médicale, pour la collecte des DASRI des particuliers. Ils sont collectés une fois par mois à la déchèterie. Les usagers signent un contrat avec la communauté de communes Sauldre et Sologne qui fixe les modalités d'utilisation du service d'élimination des DASRI. La CDC fournit les contenants spécifiques pour déchets piquants et mous aux usagers, qui doivent les déposer à la déchèterie à dates fixes.

La convention avec La Collecte Médicale est arrivée à échéance fin octobre, les DASRI sont désormais collectés en pharmacie.

5 – Autres dépenses et recettes du budget ordures ménagères

5-1 Les autres dépenses du budget

Libellé	Montant
Fournitures d'entretien et de petits équipements (entretien déchèterie)	1 207.87 €
Charges de personnel (dont mise à disposition par Ste-Montaine)	106 952.09 €
Prestations hors marchés (événements remboursés, nettoyage point écologique)	8 160.57 €
Acquisition de bacs ordures ménagères, caissettes et sacs de tri, colonnes et autres contenants	6 744.00 €
Location d'un hangar et location du quai de transfert	5 936.06 €
Externalisation de la facturation de la REOM	19 016.48 €
Location benne stockage des pneus + traitement pneus hors filières	1 548.00 €
Fichier « nouveaux voisins »	269.93 €
Véhicule (carburant, entretien)	1 245.89 €
Cartes de déchèterie + banderole déchèterie	750.00 €
Admissions en non-valeurs + créances éteintes	24 678.98 €
Amortissements	53 661.84 €
Reprises – amortissements des subventions	5 810.63 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	20 843.77 €
Charges financières (intérêts ligne de trésorerie, charges de prélèvements TIP, intérêts emprunt, ICNE)	11 693.91 €
Autres frais (frais téléphonique, frais de déplacement, réparations déchèterie, maintenance vidéo surveillance, adhésion à AMORCE, fournitures administratives, remboursement frais affranchissement budget général...)	7 613.13 €
Marché OM : publication et AMO	11 424.00 €
Aménagement de la déchèterie	2 220.00 €
TOTAL	289 777.15 €

5-2 Les autres recettes du budget

Libellé	Montant
Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères	1 312 977.55 €
Aides de l'Etat Contrat Unique d'Insertion Ambassadeur du Tri	8 045.40 €
Remboursement de mise à disposition de bennes + traitement des déchets	2 826.12 €
Produits exceptionnels (excédent versement REOM + recouvrement sur créances admises en non-valeur, remboursement dégâts intrusion déchèterie)	1 653.03 €
Amortissements	53 661.84 €
Reprise des subventions	5 810.63 €
Remboursement moitié du salaire de Sarah Gallon	12 369.41 €
Vente de bacs ordures ménagères	900.00 €
TOTAL	1 398 243.98 €

6 – Synthèse de l'année 2016



14 617 habitants



211.96 kg*/habitant

* ordures ménagères + refus de tri



4.84 kg/habitant

Poids total par habitant :
542.30 kg



24.71 kg/habitant

Coût total par habitant :
108.62 €



41.94 kg/habitant

Recettes totales par habitant :
108.31 €



258.85 kg/habitant*

* calculé sur 12 399 habitants

7 – Objectifs du Grenelle II de l'environnement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016	Taux de recyclage
OMr	3420	3345	3287	3278	3208	3087	- 4 %	8.98 %
Tri sélectif	1250	1250	1174	1167	1101	1045	- 5 %	28.67 %
Déchèterie	2988	2887	3222	3106	2924	3209	9.75 %	41.46 %
Refus de tri	42	51	88	69	55	11	- 80 %	0%
TOTAL	7700	7533	7771	7620	7288	7352	0.87 %	

**Les objectifs du Grenelle II de l'environnement.
inscrits dans l'article 46 de la loi n° 2009-967 du 03/08/2009**

1. Réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées dans les 5 prochaines années.
2. Orienter vers le recyclage 45 % d'ici 2015 des déchets ménagers et assimilés

Les réponses de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne

1. Entre 2011 et 2016, la production de déchets ménagers et assimilés a diminué de 9.73 % - Objectif atteint
2. Le taux de recyclage est de 25.95 % en 2016 pour les déchets ménagers et assimilés.